

PROCES-VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du MARDI 27 OCTOBRE 2009 à 20 heures

Date de Convocation : 19 octobre 2009	Nombre de Membres en exercice : 15
Date d’Affichage : 19 octobre 2009	Nombre de présents : 11
	Nombre de votants : 15

L’an deux mil neuf, le mardi 27 octobre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, en Mairie de BARISIS-AUX-BOIS, sous la présidence de Monsieur François BOBO, Maire.

Etaient présents : MM. François BOBO, Jean FLAMANT, MM. Bernard CORDELETTE, Maurice BOITELLE, Emmanuel FONTAINE, Mme Marie-Jeanne BAILLEUX, M. Yann MARTIN, MMES Suzanne GERON, Françoise ARMANI, M. Avelino GOMES, Mme Carine KOWALSKI, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :	M. Guy PERNAUT	par	M. François BOBO
	M. Didier LEMEE	par	M. Jean FLAMANT
	Mme Anne PERDU	par	Mme Françoise ARMANI
	M. Christophe GOSSEAU	par	M. Avelino GOMES

Il est procédé à l’élection d’une secrétaire de séance pris au sein du Conseil ; Mme Françoise ARMANI, à l’unanimité, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu’elle a acceptées.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 4 septembre 2009.
- 2) Location carrière de Bernagousse.
- 3) Bilan investissement 2009 :
 - Ecoles.
 - Cimetière.
- 4) Opérations Programmées d’Amélioration d’Habitat (OPAH) par la CCVA.
- 5) Loi Handicap – Mise en place d’une commission d’accessibilité par la CCVA.
- 6) Assainissement Non Collectif – SPANC.
- 7) Contrat Energétique Intercommunal Rural (CEIR) par la CCVA.
- 8) Ordures Ménagères :
 - Evolution du mode de contribution VALOR AISNE.
 - Marché déchetterie.
- 9) Pizzeria Monsieur LAFRETTE.
- 10) Chantier Insertion Un Château pour l’Emploi.
- 11) Questions diverses.

1/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2009

Monsieur le Maire sollicite les remarques éventuelles sur le procès-verbal du Conseil Municipal du 4 septembre 2009.

Aucune remarque et/ou observation n’ayant été faites, il est procédé à l’approbation du procès-verbal.

APPROUVÉ à l’UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

2/ LOCATION CARRIERE DE BERNAGOUSSE.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la location de la carrière avec SEMPER-FI a dû être abandonnée. En effet, trop de frais seraient à prévoir pour les deux parties (BRGM, mise aux normes de l’électricité, issues de secours...).

Pour M. VIXEL, la Trésorerie nous informe que cela relèverait d’une location simple.

M. MARTIN s'en étonne puisque M. VIXEL est affilié à la MSA et que pour lui cela devrait relever de terres agricoles.

M. le Maire et M. FLAMANT ont mesuré sur place les surfaces (hangar, bureaux etc... pour 712 m² et le terrain pour 28 ares).

M. le Maire informe les membres qu'en prenant le taux de fermage le plus bas, le loyer annuel s'élèverait à 994 €.

Il est proposé aux membres d'arrondir le loyer à 1 000.00 €/an payable au semestre.

APPROUVÉ à l'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

3/ BILAN sur l'INVESTISSEMENT

ECOLES :

Monsieur le Maire informe les membres que la ligne de trésorerie a dû être ouverte pour un montant de 60 000.00 €. En effet, toutes les factures n'étant pas arrivées, les demandes de versement de subvention ne peuvent être faites.

AGRANDISSEMENT de la MATERNELLE :

Prix de revient (sans les frais de notaire) :	171 448.34
Montant des subventions :	114 986.00 (en attente de demande)
Charge communale :	56 462.34

OUVERTURE de la 4^{ème} CLASSE :

Prix de revient de l'ALGECO :	38 929.80
Alimentation électrique :	1 973.23
Charge communale :	40 903.03

Une demande de subvention est en attente.

CHAUFFAGE CYCLE 2 :

Prix de revient :	6 565.80
Montant des subventions	1 645.80 (demande de subvention effectuée)
Charge communale :	4 920.66

CIMETIERE :

Prix de revient :	100 982.95
Subvention DGE	29 361.00 (demande de subvention effectuée)
Subvention CDDL	10 451.50 (demande de subvention effectuée)
Charge communale :	61 170.45

TOTAL CHARGE COMMUNALE POUR L'ENSEMBLE DES TRAVAUX :	163 456.48
EMPRUNT	150 000.00
SOLDE sur BUDGET 2009	13 456.48

BONNE NOTE est PRISE.

Mme ARMANI demande s'il est prévu un engazonnement le long des murs intérieurs du cimetière (à gauche du portail).

Monsieur le Maire répond qu'il est prévu pour 2010 l'aménagement du Jardin du Souvenir.

Des affichettes ont été installées dans le cimetière afin de collecter des informations sur certaines tombes afin de mettre à jour le fichier du cimetière.

4/ OPERATIONS PROGRAMMEES d'AMELIORATION d'HABITAT (OPAH) par la CCVA

Monsieur le Maire informe le Conseil que la CCVA lance une étude pré opérationnelle sur l'habitat (OPAH), qui reprendra aussi fidèlement que possible une situation de l'habitat (y compris communal) afin de :

- résorber les situations de logement indigne voir de mal logement notamment en matière énergétique,
- favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées ainsi que les ménages à faibles revenus, développer le logement locatif conventionné,

-maîtriser les consommations d'énergies et de promouvoir les énergies alternatives et de développement durable.

5/ LOI HANDICAP – Mise en PLACE d'une COMMISSION d'ACCESSIBILITE par la CCVA.

La CCVA prendra, dans la même étude que l'OPAH, la création de la commission d'accessibilité concernant la loi handicap (Loi de 2005).

6/ CONTRAT ENERGETIQUE INTERCOMMUNAL RURAL (CEIR)

Le CEIR entre dans la même démarche que l'OPAH, mais pour les bâtiments et logements publics.

La CCVA met en œuvre une AEU (Approche Environnementale de l'Urbanisme) conjointe à l'élaboration d'un PLU, sachant que BARISIS-AUX-BOIS n'est pas concerné puisque la commune possède déjà son propre PLU.

BONNE NOTE est PRISE.

MM MARTIN et FONTAINE demandent ce qui se passerait si Melle MAILLARD voulait vendre son terrain sachant qu'une servitude passe sur son terrain.

Monsieur le Maire répond que la servitude prévue par le PLU sur le terrain de Melle MAILLARD peut être déplacée dans la mesure où une autre solution existe. En cas de transaction, cette solution sera précisée sur le Certificat d'Urbanisme.

Par ailleurs, il précise qu'une révision de PLU coûterait environ 150 000.00 € et demanderait à repartir de zéro avec enquête publique, délais, annonces légales etc...

7/ ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – SPANC.

Dans le cadre du SCOT, le Conseil Communautaire de la CCVA a voté la création d'un SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) pour effectuer les visites de contrôle obligatoires au 31 décembre 2012 par les Collectivités Locales.

La CCVA étudie certaines possibilités pour 2010 dans le cadre de la réglementation du non collectif en matière d'assainissement.

Monsieur le Maire précise que BARISIS-AUX-BOIS **n'était pas concerné pour le moment** du fait de son adhésion avec le SIAN qui est devenu depuis NOREADE.

Une rencontre est d'ailleurs prévue avec la CCVA et NOREADE le 13 novembre prochain à laquelle Monsieur le Maire assistera.

Mme ARMANI assure que certains terrains ne sont pas propices à l'installation du non collectif et que dans quelques années le problème des eaux usées dans les caniveaux se reposera dans notre commune comme à ce jour.

M. FLAMANT précise également que certaines personnes ne pourront faire les travaux du point de vue financier.

Mme ARMANI rappelle que la commune de BARISIS-AUX-BOIS est affiliée à NOREADE pour un assainissement collectif et demande que Monsieur le Maire organise une réunion :

Avec NOREADE et le Conseil Municipal,

Avec la CCVA sur le SPANC et le Conseil Municipal,

Puis après une réunion de NOREADE et du SPANC de la CCVA avec la population.

En effet, que ce soit les membres du conseil municipal ou les habitants de BARISIS, tout le monde a suivi, à différents niveaux, le choix de l'assainissement collectif auprès du SIAN devenu NOREADE.

Nous avons tous des interrogations sur le devenir de ce projet qui, pourtant, est le seul valable et équitable pour le respect de l'environnement, des habitants les uns envers les autres à BARISIS.

C'est pourquoi elle demande que ces réunions soient organisées afin d'avoir des réponses aux questions en temps réel et ensemble, afin de savoir où nous allons.

Monsieur le Maire répond qu'il est actuellement trop tôt pour organiser ces réunions. Il faut attendre que le SPANC soit créé afin de savoir quels seront les coûts de l'ANC (Assainissement Non Collectif) à la CCVA. Pour l'heure, le projet reste tel qu'il a été arrêté en 2005.

Mme BAILLEUX confirme qu'il est beaucoup trop tôt puisque le SPANC n'est pas encore créé et que rien n'est encore bien défini. Elle ajoute que la commune a 10 ans de retard sur l'assainissement.

Monsieur le Maire ajoute que personne ne sait ce qui va se passer tant au point de vue organisation que coût pour la commune ou les habitants.

BONNE NOTE est PRISE.

8/ ORDURES MENAGERES.

EVOLUTION du MODE de CONTRIBUTION : Monsieur le Maire informe le conseil que la Société VALOR AISNE, étudie un nouveau mode de facturation qui reprendrait une redevance par habitant et le prix au tonnage comprenant le tri, le compostage, l'administratif, le prix à la tonne enfouie se verrait diminué.

M. MARTIN demande si la redevance OM se verra à la baisse.

De plus amples informations seront fournies par la CCVA lors du vote de leur prochain budget.

MARCHE DECHETTERIE : La CCVA lance un nouvel appel d'offre concernant la déchetterie avec reprise des déchets médicaux.

BONNE NOTE est PRISE.

9/ PIZZERIA Monsieur LAFRETTE.

Monsieur Louis LAFRETTE qui a ouvert une pizzeria demande l'autorisation de s'installer sur la Place de la Mairie.

REFUSÉ à l'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

10/ CHANTIER INSERTION pour l'EMPLOI.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une proposition devait être étudiée entre l'Association d'un Château pour l'Emploi et la CCVA. Cette question a été remise à plus tard par la CCVA.

BONNE NOTE est PRISE

11/ QUESTIONS DIVERSES

USEDA :

A la suite des travaux d'Eclairage Public d'un montant de 1 287.00 € par l'USEDA, le conseil doit délibérer quant à la durée d'amortissement de ces travaux. Vu le montant peu élevé, la Trésorerie nous conseille de l'amortir le plus rapidement possible, à savoir sur 1 an.

APPROUVÉ à l'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS pour une DUREE d'UN AN sur le BUDEGET de 2010.

SCOLAIRE et PARASCOLAIRE – Stationnement rue du Marais.

Mme ARMANI après une réunion parascolaire à la CCVA suggère qu'une action de prévention routière soit menée via les enfants et les parents.

Mme KOWALSKI suggère que des barrières soient installées jusqu'en haut de la place afin de permettre aux personnes avec des poussettes, de pouvoir descendre aux écoles.

Mme KOWALSKI pense également que la remise en peinture des lignes jaunes pourrait être revue.

REMERCIEMENTS – AUTRES :

Carte de remerciements de Mme GOMES suite au décès de Mme BARDINI.

Lettre de remerciement du Collège de Saint-Gobain pour la subvention.

BONNE NOTE est PRISE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Ont signé les membres présents,

François BOBO,

Jean FLAMANT,

Guy PERNAUT,
Pouvoir à François BOBO

Anne PERDU,
Pouvoir à Françoise ARMANI

Bernard CORDELETTE,

Didier LEMÉE,
pouvoir à Jean FLAMANT

Maurice BOITELLE,

Emmanuel FONTAINE,

Marie-Jeanne BAILLEUX,

Christophe GOSSEAU,
Pouvoir à Avelino GOMES

Yann MARTIN,

Suzanne GERNON,

Françoise ARMANI,

Avelino GOMES,

Carine KOWALSKI,